

Réunion du Conseil Municipal
du mardi 12 avril 2022

Ordre du Jour

- ⇒ Subventions municipales de 2022.
- ⇒ Décisions budgétaires :
 - Budget commune : Compte de gestion 2021
 - Compte Administratif 2021
 - Affectation du résultat
 - Budget Primitif 2022

 - Budget assainissement : Compte de gestion 2021
 - Compte Administratif 2021
 - Affectation du résultat
 - Budget Primitif 2022

 - Budget chaufferie : Compte de gestion 2021
 - Compte Administratif 2021
 - Affectation du résultat
 - Budget Primitif 2022
- ⇒ Mise à jour du tableau des emplois communaux.
- ⇒ Travaux rue des casernes : validation de l'APD.
- ⇒ Réfection du sol des courts de tennis.
- ⇒ Terrain synthétique : modification du plan de financement.
- ⇒ Travaux d'Eclairage Public : rénovation en LED du Bourg.
- ⇒ Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration du collège.
- ⇒ Divers.

.....

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2022**

Conseillers en exercice : 23
* Présents : 21
* Votants : 23 (dont 2 par procuration)

Le 12 avril 2022 à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 05 avril 2022, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur SALQUE PRADIER David, Maire.

Présents : M. PABIOU Michel, Mme FOURNEL Marie Paule, M. ROUSSON Patrice, Mme DIGONNET Marie José, M. RUSSIER Patrick, Mmes MASSARDIER Denise, BESSET Martine, ANDRE Bénédicte, M. PELISSIER Romain, Mme BACHELARD Catherine, M. MOUNIER Franck, Mme ARNAUD Laurence, MM. PLACIDE Pierre-Marie, BRUYERE David, Mme GIRARD Suzelle, M. RECHATIN Bernard, Mme LIONNET Hélène, MM. BOULY Noël, REY Pascal, ROCHER Lucas.

Absents excusés : M. **MONTELMARD** Henri (procuration donnée à M. **PABIOU** Michel)
Mme **RANCON** Marie Pierre (procuration donnée à Mme **BESSET** Martine)

Elu secrétaire : M. **PELISSIER** Romain.

.....

Délibération n° 2022 – 18 -

Objet : Subventions Municipales 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions en vue de leur attribution pour l'exercice 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents

Décide :

- **de maintenir** la subvention accordée par délibération du 06 mars 2007 aux établissements scolaires pour les voyages scolaires soit **6.00 €uros par jour et par élève** sans limite géographique, avec hébergement d'au moins une nuitée, dans la limite de l'enveloppe fixée dans le tableau ci-dessous détaillé, étant précisé que cette subvention s'adresse aux élèves des 2 écoles primaires de la Commune de Tence et qu'elle n'est renouvelable que tous les 3 ans pour un même élève,
- **de maintenir** la participation de la Commune aux dépenses de fournitures scolaires de l'Ecole Publique et de la fixer à compter du 1^{er} janvier 2022, à **40.00 €uros** par élève de l'ensemble des classes primaires et maternelles, dont le paiement sera effectué directement au fournisseur dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée au tableau ci-dessous détaillé,
- **de maintenir** la participation de 11.71 € par élève du RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) étant précisé que cette participation est versée sur présentation des justificatifs pédagogiques accompagnés de l'effectif des élèves concernés.
- **de fixer** la participation de la Commune aux dépenses des déplacements (culturels et sportifs) à **8 €uros** par élève inscrit à la rentrée scolaire étant précisé qu'un acompte inférieur à 50 % peut être versé au cours du 1^{er} semestre dans l'attente du recensement des effectifs à la rentrée scolaire de septembre de l'année en cours, et que le solde de l'aide accordée peut être ensuite mandaté au cours du dernier trimestre de cette même année civile sur la base du nombre réel d'élèves inscrits des élèves recensés à ladite rentrée scolaire.
- **de fixer la participation de la commune** aux activités «piscine» des écoles primaires (publique et privée) sur la base d'un cycle de formation pour 3 classes et portant sur 5 séances, suivant le tarif en vigueur, étant précisé que cette prise en charge concerne les entrées et les déplacements, laquelle prise en charge sera versée directement aux établissements concernés, sur présentation de documents justifiant le service fait, et dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée dans le tableau ci-dessous détaillé,
 - **de plafonner la participation de la commune** aux déplacements «piscine» pour les élèves des deux collèges, à **600 €uros** par établissement (collège de la Lionchère et Collège privé mixte Saint-Martin) ;
 - **de fixer** la participation de la Commune aux dépenses de spectacles de Noël à **3.80 €uros** par élève.
 - **d'attribuer** les subventions de la façon suivante (dont liste en annexe) :
 - Associations locales
 - Services gérés par la commission « sport »
 - Associations « Culturel et Social »
 - Associations scolaires
 - Subventions exceptionnelles

Voir tableaux en pièces jointes

Commune de TENCE

Etat des Subventions versées en 2021 et prévues pour 2022

Etat des subventions Désignation des associations	budget de l'exercice 2021		Prévision " 2022"
	B.P.	Réalisation	
C.A.T.M. (Fédér.Comb.Alg.Tunis.Maroc)	120,00 €	120,00 €	120,00 €
Nouvel Horizon (Animation de la Maison de retraite)	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Batterie Fanfare " la Tençoise " fonctionnement	600,00 €	600,00 €	600,00 €
association des Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP)	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Comité de Jumelage TENCE/ GARRUCHA (0.50 Euro par habitant)	1 570,00 €	1 570,00 €	1 560,00 €
Club Amitié	230,00 €	230,00 €	230,00 €
hors-tence-hiha	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Association de Pêche (club de mouche)	400,00 €	400,00 €	400,00 €
SOUS-TOTAL subventions associations locales	4 070,00 €	4 070,00 €	4 060,00 €

Etat des subventions gérées par la commission "sports"				
Association Sportive du Collège de la Lionchère	600,00 €		600,00 €	600,00 €
A.E.P. de TENCE - section sportive du Collège Privé	500,00 €		500,00 €	500,00 €
les Arts martiaux Tençois	400,00 €		400,00 €	400,00 €
Club de Basket Tençois	2 100,00 €		2 100,00 €	2 100,00 €
Club de Foot-ball Tençois - participation au fonctionnement	2 300,00 €		2 300,00 €	2 300,00 €
Club de Foot-ball Tençois - participation à l'animation (rétribution animateur brevet d'Etat)	1 100,00 €		1 100,00 €	1 100,00 €
Exis'TENCE Club	600,00 €		600,00 €	600,00 €
tennis club - tournoi d'été + tournoi jeunes (fonctionnement)	1 200,00 €		1 200,00 €	1 900,00 €
tennis club - participation à l'animation (rétribution d'un animateur brevet d'Etat)	2 200,00 €		2 200,00 €	- €
TOTAL GENERAL affecté aux services de la commission "sports"	11 000,00 €	- €	11 000,00 €	9 500,00 €

Etat des subventions Désignation des associations subventions culture * social	budget de l'exercice 2021		Prévision " 2022"
	B.P.	Réalisation	
associaton foyer socio éducatif de la Lionchère (mini entreprise)	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Association "Diz'Tence" - défilé chars -	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Théâtre (Se non e vero)	1 500,00 €	- €	- €
la Retournade		- €	500,00 €
Association "Fox Box"	500,00 €	500,00 €	- €
sous - total associations culture - social	3 500,00 €	- €	2 000,00 €

Etat des subventions Désignation des associations subventions scolaires	budget de l'exercice 2021		Prévision " 2022 "	
	B.P.	Réalisation		
versements directs subv.fournitures scolaires école publique - à compter de 2019 passage de 38 € à 40 € par élève	6 120,00 €	153 élèves à 40 € = 6 120 €	5 923,25 €	5 800,00 €
enveloppe supplémentaire pour manuels scolaires	300,00 €		300,63 €	330,00 €
écoles privées - déplacements 8 € par élève déplacements culturels et sportifs dans la limite de :	2 000,00 €			2 000,00 €
	sorties culturelles	Barrage de Lavalette - Le Bessat		
pourrait entrer piscine (3 classes X 8 séances) et déplacements plafonné au montant indiqué (sous justificatifs du service fait)	1 000,00 €			1 000,00 €
déplacements 8 A/R à 150 € école privée = 1 200 € <i>à compter de 2015, prise en charge directe (CCPM + transpor</i>	1 000,00 €			↑ enveloppe globale
prise en charge 6€/élève/jour réel voyages scolaires sans limite géographique, avec hébergement au minimum d'une nuitée dans la limite de l'enveloppe fixée comme suit :	1 500,00 €			1 500,00 €
écoles publiques - déplacements 8 € par élève	1 500,00 €			1 500,00 €
forfait entrées piscine (3 classes X 8 séances) et déplacements plafonné au montant indiqué (sous justificatifs du service fait)	2 000,00 €	paiement direct	2 801,70 €	2 000,00 €
déplacements 8 A/R à 150 € école publique = 1 200 € <i>à compter de 2015, prise en charge directe (CCPM + transpor</i>	↑ enveloppe globale	paiement direct		↑ enveloppe globale
à l'origine 5 jours hors département mais national (sinon CCHL) sans seuil de durée à compter de 2014 - prise en charge 6€/élève/jour réel voyages scolaires dans la limite de l'enveloppe fixée comme suit :	2 000,00 €		- €	2 000,00 €
déplacements piscine - pour collège privé sur justificatif du service fait	1 000,00 €	<i>paiement direct</i>		1 000,00 €
déplacements piscine - pour collège public sur justificatif du service fait	1 000,00 €		- €	1 000,00 €
RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en difficultés) 11.71 € par élève (cf.acquisition livres école publique)	200,00 €	paiement direct	181,59 €	200,00 €
Noël maternelles + C.P. : pour les deux écoles à compter de 2015 paiement sur présentation de factures	300,00 € 300,00 €			300,00 € 300,00 €
Noël Primaires Maternelles : (forfait cinéma de 3.80 €)	900,00 €	école privée 112 enfants publique 117	477,00 €	900,00 €
O.G.E.C. Cantine Scolaire Privée	6 700,00 €		6 700,00 €	6 700,00 €
Montant de la participation annuelle/élève Convention - forfait communal - l'ensemble scolaire catholique de Tence « Saint Martin »,	100 000,00 €	convention forfait communal pour 2020 / 2021 / 2022	100 000,00 €	100 000,00 €
Divers et imprévus	500,00 €			500,00 €
sous - total établissements scolaires	128 320,00 €		116 384,17 €	127 030,00 €

Etat des subventions Désignation des associations subventions exceptionnelles	budget de l'exercice 2021		Prévision " 2022"
	B.P.	Réalisation	
livraison de FOD au Temple (forfait)	1 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €
livraison de FOD à l'Eglise (forfait)	1 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €
association "Fox Box"	1 200,00 €	<i>concert été</i> 1 200,00 €	- €
ciné Tence festival du Fauteuil Rouge	2 500,00 €	2 500,00 €	- €
Comité de jumelage semaine culturelle 13 au 19/11/2021	1 500,00 €	1 500,00 €	- €
association "Athlé Tence" Vetathlon	500,00 €	<i>Véththon</i> 500,00 €	1 000,00 €
ACCA Tence	500,00 €	500,00 €	- €
La Retournade	300,00 €	<i>festival été</i> 300,00 €	- €
Nouvel Horizon	210,00 €	<i>calèche Noël</i> 210,00 €	- €
Voyage pédagogique école privée	- €	<i>carburant</i> - €	300,00 €
Voyage pédagogique école publique	- €	<i>carburant</i> - €	300,00 €

sous - total subventions exceptionnelles	9 710,00 €	- €	9 710,00 €	5 600,00 €
---	-------------------	------------	-------------------	-------------------

total général des subventions	156 600,00 €		142 164,17 €	148 190,00 €
--------------------------------------	---------------------	--	---------------------	---------------------

Délibération n° 2022 – 19 -

**Objet : Compte de Gestion du Budget Général de la Commune de TENCE
Exercice 2021 – dressé par :**

Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 04/01/2021 au 03/01/2022 et
Monsieur Laurent SAMUEL, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 04/01/2022 au 02/03/2022

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur de la Commune de Tence accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

- après s'être assuré que le Receveur de la Commune de Tence a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2020** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2021 au 02 mars 2022** y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget général de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) **statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que

Le Compte de Gestion du budget général de la Commune de Tence dressé par :

Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 04/01/2021 au 03/01/2022 et
Monsieur Laurent SAMUEL, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 04/01/2022 au 02/03/2022

visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2022 – 20 -

Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire, s'étant absenté lors du vote,

Objet : Vote du Compte Administratif du budget général de la Commune de TENCE - Exercice 2021-

Votes Pour :	22
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Le **Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Monsieur **Michel PABIOU** adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif du **Budget général** de la Commune de TENCE de l'Exercice 2021 dressé par Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de TENCE,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;
- après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'**exercice 2021**

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exécution du Budget Principal de l'exercice 2021 - du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021

Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés	1 368 296,04	-	-	-	1 368 296,04	-
opérations de l'exercice	1 427 743,83	2 551 663,85	2 202 636,43	2 941 555,14	3 630 380,26	5 493 218,99
Totaux	2 796 039,87	2 551 663,85	2 202 636,43	2 941 555,14	4 998 676,30	5 493 218,99
Résultats de clôture	244 376,02			738 918,71		494 542,69
Restes à réaliser	-	-			-	-
Totaux cumulés	2 796 039,87	2 551 663,85	2 202 636,43	2 941 555,14	4 998 676,30	5 493 218,99
Résultats définitifs 2021	244 376,02			738 918,71		494 542,69

2°) constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portées à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

Délibération n° 2022 – 21 -

Objet : Affectation du résultat 2021 du budget général de la Commune de TENCE
--

Votes Pour :	23
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du budget général de la Commune de Tence de l'Exercice 2021,

- **constatant que** le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

Excédent de fonctionnement de :	738 918.71
--	-------------------

- **statuant** sur le résultat à affecter.
- **décide** d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

Affectation du Résultat de l'exercice 2021			Montants en Euros
RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	⇒	excédent	817 809,72
Pour mémoire : Prévisions budgétaires en 2021 Virement de la section de fonctionnement à la section d'Investissement	⇒	C. 023 BP VC DM	115 570,38 - - 115 570,38
Détermination du résultat à affecter report à nouveau de l'exercice 2020 - excédent antérieur reporté - - déficit antérieur reporté -	⇒	C. 002 C. 002	-
Résultat de l'exercice 2021 - excédent - déficit	⇒		738 918,71
Total à affecter	⇒	⇒	738 918,71

Décisions de l'assemblée délibérante Réalisation en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2021	⇒	C. 10688	115 570,38
Affectation complémentaire en section d'investissement	⇒	C. 10688	384 429,62
Total affecté au compte d'investissement	⇒	C. 10688	500 000,00

Affectation en report à nouveau - excédent antérieur reporté de l'exercice 2021 sur 2022 - déficit antérieur reporté de l'exercice 2021 sur 2022	⇒	C. 002 C. 002	238 918,71

.....

Délibération n° 2022 – 22 –

Objet : Approbation du budget primitif 2022 – du budget général de la Commune de TENCE

Votes Pour :	18
Votes Contre :	5
Abstentions :	0

Monsieur le Maire

- **présente** au Conseil Municipal le projet de budget général 2022 de la commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,
- **rappelle** les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :
Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable
- **et procède** à la lecture du budget, chapitre par chapitre,

La balance générale s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	2 851 000,00	2 612 081,29
résultat de fonctionnement reporté	-	238 918,71
total de la section de fonctionnement	2 851 000,00	2 851 000,00

Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	3 549 623,98	3 794 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	244 376,02	-
total de la section d'investissement	3 794 000,00	3 794 000,00

Total du Budget 2022	6 645 000,00	6 645 000,00
-----------------------------	---------------------	---------------------

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

- ▶ **Adopte le budget primitif 2022** du budget général de la **Commune de Tence**, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire,

.....

Délibération n° 2022 – 23 -

Objet : vote des taux du budget général de la Commune de TENCE

Monsieur le Maire

- après avoir présenté au Conseil Municipal le projet de budget général 2022 de la commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,
- après avoir rappelé les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :
Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable
- propose pour cette année 2022, considérant le profil de ce budget primitif 2022,

de maintenir les taux des taxes locales comme suit

bases	taux commune 2021	taux de référence de 2022	taux voté
taxe foncier bâti	38,85	38,85	38,85%
taxe foncier non bâti	75,24	75,24	75,24%

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

► **Approuve** pour l'exercice 2022 le maintien des taux 2021 sur les deux taxes locales, comme suit :

bases	taux commune 2021	taux de référence de 2022	taux voté
taxe foncier bâti	16,95	38,85	38,85%
taxe foncier non bâti	75,24	75,24	75,24%

.....

Délibération n° 2022 – 24 -

**Objet : Compte de Gestion du service assainissement de la Commune de TENCE
Exercice 2021 – dressé par :**

Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune
de TENCE pour la période du 04/01/2021 au 03/01/2022 et
Monsieur Laurent SAMUEL, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune
de TENCE pour la période du 04/01/2022 au 02/03/2022

Le **Conseil Municipal**,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur de la Commune de Tence accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

- après s'être assuré que le Receveur de la Commune de Tence a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2020** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2021 au 02 mars 2022** y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget général de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que

Le Compte de Gestion du service assainissement de la Commune de Tence dressé par :

Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune
de TENCE pour la période du 04/01/2021 au 03/01/2022 et
Monsieur Laurent SAMUEL, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune
de TENCE pour la période du 04/01/2022 au 02/03/2022

visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

.....

Délibération n° 2022 – 25 -

Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire, s'étant absenté lors du vote,

**Objet : Vote du Compte Administratif du service assainissement
de la Commune de TENCE - Exercice 2021 -**

Votes Pour :	22
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Le **Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Monsieur **Michel PABIOU** adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif du **service assainissement** de la Commune de TENCE de l'Exercice 2021 dressé par Monsieur David **SALQUE PRADIER**, Maire de TENCE,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :
- après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de **l'exercice 2021**

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exécution du Budget Principal de l'exercice 2021 - du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021

Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés	69 623,19	-	-	-	69 623,19	-
opérations de l'exercice	114 883,59	116 710,31	182 500,28	181 264,20	297 383,87	297 974,51
Totaux	184 506,78	116 710,31	182 500,28	181 264,20	367 007,06	297 974,51
Résultats de clôture	67 796,47	-	1 236,08	-	69 032,55	-
Restes à réaliser	3 000,00	-			3 000,00	-
Totaux cumulés	187 506,78	116 710,31	182 500,28	181 264,20	370 007,06	297 974,51
Résultats définitifs 2021	70 796,47		1 236,08		72 032,55	

2°) constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portées à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

.....

Délibération n° 2022 – 26 -

**Objet : Affectation du résultat 2021 du service assainissement
de la Commune de TENCE**

Votes Pour :	23
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du service assainissement de la Commune de Tence de l'Exercice 2021,

► **constatant que** le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

Déficit de fonctionnement de :	1 236.08 euros
---------------------------------------	-----------------------

► **statuant** sur le résultat à affecter.

► **décide** d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

Service Assainissement de la Commune de TENCE
Affectation du résultat de l'exercice - 2021-

Libellés	en Euros
Pour mémoire : Prévisions budgétaires de l'exercice 2021	
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	C. 021 0,00
Détermination du résultat à affecter	
report à nouveau de l'exercice 2020	
- excédent antérieur reporté -	C. 002
- déficit antérieur reporté -	C. 002
Résultat de l'exercice 2021	
- excédent	0,00
- déficit	⇒ 1 236,08
Total déficitaire au 31 décembre 2021	0,00
Décisions de l'assemblée délibérante	
Réalisation partielle en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2021	C. 1068
Affectation complémentaire en section d'investissement	C. 1068 0,00
Affectation en report à nouveau	
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2021 sur 2022	C. 002
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2021 sur 2022	C. 002 1 236,08

Délibération n° 2022 – 27 -

**Objet : Approbation du budget primitif 2022 –
du service assainissement de la Commune de TENCE**

Votes Pour :	23
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Monsieur le Maire

- **présente** au Conseil Municipal le projet de budget général 2022 de la commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,
- **rappelle** les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :
Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable
- **et procède** à la lecture du budget, chapitre par chapitre,

La balance générale s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	196 763,92	198 000,00
résultat de fonctionnement reporté	1 236,08	-
total de la section de fonctionnement	198 000,00	198 000,00

Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	1 189 203,53	1 257 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	67 796,47	-
total de la section d'investissement	1 257 000,00	1 257 000,00

Total du Budget 2022	1 455 000,00	1 455 000,00
-----------------------------	---------------------	---------------------

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

► **Adopte le budget primitif 2022** du service assainissement de la **Commune de Tence**, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire,

.....

Délibération n° 2022 – 28 -

Objet : Compte de Gestion du Budget Chaufferie/Réseau de chaleur
Exercice 2021 – dressé par :
Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 04/01/2021 au 03/01/2022 et
Monsieur Laurent SAMUEL, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 04/01/2022 au 02/03/2022

Le **Conseil Municipal**,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur de la Commune de Tence accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

- après s'être assuré que le Receveur de la Commune de Tence a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2021 au 02 mars 2022** y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget « chaufferie/réseau de chaleur » de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare que

Le Compte de Gestion du budget « chaufferie/réseau de chaleur » dressé par :

Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 04/01/2021 au 03/01/2022 et
Monsieur Laurent SAMUEL, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 04/01/2022 au 02/03/2022

visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2022 – 29 -

Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire, s'étant absenté lors du vote,

Objet : Vote du Compte Administratif du chaufferie/réseau de chaleur - Exercice 2021

Votes Pour :	22
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Le **Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Monsieur **Michel PABIOU** adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif du **Budget chaufferie/réseau de chaleur** de l'Exercice 2021 dressé par Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de TENCE,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :
- après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de **l'exercice 2021**

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exécution du Budget Principal de l'exercice 2021 - du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021

Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés	66 704,24	-	-	28 584,52	66 704,24	28 584,52
opérations de l'exercice	175 384,94	226 194,59	324 113,00	386 134,24	499 497,94	612 328,83
Totaux	242 089,18	226 194,59	324 113,00	414 718,76	566 202,18	640 913,35
Résultats de clôture	15 894,59	-	-	90 605,76	15 894,59	90 605,76
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Totaux cumulés	242 089,18	226 194,59	324 113,00	414 718,76	566 202,18	640 913,35
Résultats définitifs 2021	15 894,59			90 605,76		74 711,17

2°) constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portées à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

Délibération n° 2022 – 30 -

Objet : Affectation du résultat 2021 du budget chaufferie/réseau de chaleur

Votes Pour :	23
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du budget général de la Commune de Tence de l'Exercice 2021,

- **constatant que** le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

excédent de fonctionnement de :	90 605.76 €uros
--	------------------------

- **statuant** sur le résultat à affecter.
- **décide** d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

Chaufferie Réseau de Chaleur de la Commune de TENCE

Affectation du résultat de l'exercice - 2021-

Libellés	en Euros
Pour mémoire : Prévisions budgétaires de l'exercice 2021	
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement Détermination du résultat à affecter report à nouveau de l'exercice 2020	0,00
- excédent antérieur reporté -	C. 002 28 584,52
- déficit antérieur reporté -	C. 002
Résultat de l'exercice 2021	
- excédent	→ 62 021,24
- déficit	
Total excédentaire au 31 décembre 2021	90 605,76
Décisions de l'assemblée délibérante	
Réalisation partielle en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2021	C. 1068 0,00
Affectation complémentaire en section d'investissement	C. 1068 40 000,00
Affectation en report à nouveau	
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2021 sur 2022	C. 002 50 605,76
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2021 sur 2022	C. 002



Délibération n° 2022 – 31 -

**Objet : Approbation du budget primitif 2022 –
Chaufferie/réseau de chaleur**

Votes Pour :	23
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Monsieur le Maire

- **présente** au Conseil Municipal le projet de budget chaufferie/réseau de chaleur 2022, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,
- **rappelle** les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :
Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable
- **et procède** à la lecture du budget, chapitre par chapitre,

La balance générale s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	402 000,00	351 394,24
résultat de fonctionnement reporté	-	50 605,76
total de la section de fonctionnement	402 000,00	402 000,00

Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	229 105,41	245 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 894,59	-
total de la section d'investissement	245 000,00	245 000,00

Total du Budget 2022	647 000,00	647 000,00
-----------------------------	-------------------	-------------------

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

- ▶ **Adopte le budget primitif 2022** du budget chaufferie/réseau de chaleur, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire

Délibération n° 2022 – 32 –

Objet : DETR 2022 : revitalisation du centre-bourg – aménagement et reprise des réseaux route du Fieu, rue des Casernes, carrefour rue d'Annonay et avenue de la Gare

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations 2021-81 du 13 décembre 2021 et 2022-13 du 31 mars 2022 qui autorisaient les travaux de revitalisation du centre-bourg avec l'aménagement route du Fieu, rue des Casernes, carrefour Rue d'Annonay et avenue de la Gare.

Monsieur le Maire précise que la maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au groupement AB2R/OSMOSE PAYSAGE pour un taux de rémunération de l'ensemble de la mission fixé à 5.95 % du montant des travaux + 1 200 €HT pour le permis d'aménager.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif avec le plan de financement suivant pour la partie aménagement de surface (hors réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable) :

APD - Revitalisation du centre bourg aménagement et reprise des réseaux route du Fieu, rue des casernes, rue d'Annonay et Avenue de la Gare		
		montants HT
travaux d'aménagement de surface		
voirie - aménagement de surface		672 191,55
espaces verts		
sous total		672 191,55
Montant total des travaux HT		
		672 191,55
Etudes et divers		
	maîtrise d'œuvre	40 000,00
	aléas et imprévus	33 609,58
sous total études et divers		73 609,58
Montant total de l'opération HT		
		745 801,13
	TVA	149 160,23
Montant total de l'opération TTC		
		894 961,36

Plan de financement provisoire

financement provisoire	Montants HT	montant TTC
coût estimatif global ⇨	745 801,13 €	894 961,36 €
financement	Montant	taux
DETR 2022	372 900,57 €	50,000%
Département 43	149 160,23 €	20,000%
total des aides	522 060,79 €	70,000%
autofinancement ou emprunt de la commune	223 740,34 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité-de ses membres présents

- **approuve** le projet de revitalisation du centre bourg avec les travaux d'aménagement de surface route du Fieu, rue des Casernes, carrefour rue d'Annonay et Avenue de la gare tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter l'Etat pour un financement au titre de la DETR et du département selon le plan de financement présenté.
- **Donne pouvoir** également à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer tout autre document nécessaire à cette demande de financement,
- **dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

.....

Délibération n° 2022 – 33 –

Objet : revitalisation du centre-bourg – aménagement et reprise des réseaux route du Fieu, rue des Casernes, carrefour rue d’Annonay et avenue de la Gare – approbation APD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations 2021-81 du 13 décembre 2021 et 2022-13 du 31 mars 2022 qui autorisaient les travaux de revitalisation du centre-bourg avec l’aménagement route du Fieu, rue des Casernes, carrefour Rue d’Annonay et avenue de la Gare.

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d’œuvre de ce projet a été confiée au groupement AB2R/OSMOSE PAYSAGE pour un taux de rémunération de l’ensemble de la mission fixé à 5.95 % du montant des travaux + 1 200 €HT pour le permis d’aménager.

Monsieur le Maire présente l’avant-projet définitif pour l’ensemble du projet portant à la fois sur les travaux d’aménagement de surface mais également la reprise des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable. Le montant prévisionnel des travaux est établi à 1 357 653.81 € HT soit 1 629 184.57 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité-de ses membres présents

- **prend acte** de l’avant-projet définitif des travaux d’aménagement de surface et de reprise des réseaux route du Fieu, rue des Casernes, carrefour d’Annonay et Avenue de la gare tel qu’il a été établi par le groupement de maîtrise d’œuvre OSMOSE PAYSAGE/AB2R, maitre d’œuvre de cette opération.
- **approuve et fixe** le montant prévisionnel des travaux du programme d’aménagement et reprise des réseaux route du Fieu, rue des Casernes, Carrefour rue d’Annonay et avenue de la Gare à 1 357 653.81 € HT soit un montant TTC de 1 629 184.57 € et ce tel qu’il a été établi par le maitre d’œuvre.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.
- **Donne pouvoir** également à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

.....

Délibération n° 2022 – 34 –

Objet : réfection du sol des trois courts de tennis

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de réfection du sol des trois courts de tennis au Pont qui présentent des fissures importantes. Les travaux consistent en une réfection globale en résine synthétique. Le montant des travaux s’élève à 23 139.20 € HT soit 27 767.04 €TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Région pour un financement au titre des « équipements sportifs » selon le plan de financement ci-dessous :

Réfection des 3 courts de tennis	Montants HT	montant TTC
coût estimatif global ⇨	23 139,20 €	27 767,04 €
financement	Montant	taux
subv. Région	18 500,00 €	80,000%
total des aides	18 500,00 €	80,000%
autofinancement ou emprunt de la commune	4 639,20 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité de ses membres présents

- **approuve** le projet de réfection du sol, en résine synthétique, des trois courts de tennis du Pont, pour un montant de 23 139.20 €HT soit 27 767.04 €TTC, tel que présenté par Monsieur le Maire,

➤ **Charge** Monsieur le Maire de solliciter la Région pour un financement au titre des « équipements sportifs » selon le plan de financement présenté.

➤ **Donne pouvoir** également à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer tout autre document nécessaire pour la mise en œuvre de ces travaux,

➤ **dit** que les crédits sont inscrits budget de l'exercice 2022.

.....

Délibération n° 2022 – 35 –

Objet : création d'un terrain de sport synthétique – modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération en date du 3 mars 2022 approuvant le projet de création d'un terrain de sport synthétique.

Monsieur le Maire rappelle :

- que la maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à la société PACOUD Ingénierie (32 rue Dorian – Firminy) pour un taux de rémunération de l'ensemble de la mission fixé à 3,5% du montant des travaux.
- Que l'avant-projet définitif a été établi pour un montant de travaux arrêté suivant le décompte ci-dessous :

coût d'objectif terrain synthétique		
		montants HT
généralités		
travaux préparatoires		59 400,00
drainage		45 250,00
structures-bordures et revêtement en gazon synthétique		331 900,00
équipement sportif		36 300,00
traitement des abords		67 800,00
coltures		60 200,00
sous total		600 850,00
Montant total des travaux HT		600 850,00
Etudes et divers		
	maitrise d'œuvre	22 750,00
	aléas et imprévus	30 000,00
sous total études et divers		52 750,00
Montant total de l'opération HT		653 600,00
	TVA	130 720,00
Montant total de l'opération TTC		784 320,00

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement du projet en tenant compte de l'actualisation des financeurs, selon la répartition suivante :

financement terrain synthétique	Montants HT	montant TTC
coût estimatif global ⇨	653 600,00 €	784 320,00 €
financement	Montant	taux
DETR 2022	32 680,00 €	5,000%
Région	261 440,00 €	40,000%
ANS	32 680,00 €	5,000%
FAFA	10 000,00 €	1,530%
Département 43	98 039,20 €	15,000%
Leader	88 039,36 €	13,470%
total des aides	522 878,56 €	80,000%
autofinancement ou emprunt de la commune	130 721,44 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité de ses membres présents
5 votes « contre »
18 votes « pour » dont 2 par procuration

➤ **approuve** le nouveau plan de financement du projet de création d'un terrain synthétique tel que présenté par Monsieur le Maire,

➤ **charge** Monsieur le Maire de solliciter les financeurs, à savoir :
L'Etat pour une DETR 2022
L'Agence nationale du Sport
Le Leader
La Région AURA
La Fédération Française de Football (FFF) sur le Fonds d'aides au Football Amateur
Le Département de la Haute-Loire,

➤ **donne pouvoir** également à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer tout autre document nécessaire au bon déroulement de ce projet,

➤ **dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

.....

Délibération n° 2022 – 36 –

Objet : Travaux d'éclairage public – rénovation en LEDS au bourg – tranche 1

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de l'éclairage public avec la rénovation en LEDS du bourg en vue de la réduction de la consommation énergétique.

Un avant-projet des travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence « Eclairage Public ».

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élèvent à 119 386.74 €HT.

Conformément à ses statuts et aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental, maître d'ouvrage, peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55% soit :

$$119\ 386.74 \times 55\% = 65\ 662.71 \text{ euros}$$

La participation de la commune pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- ⇒ d'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire.
- ⇒ de confier la réalisation de ces travaux au SDE43, auquel la commune a transféré la compétence éclairage public.
- ⇒ de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 65 662.71 €,
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à verser la participation due dans les caisses du Receveur du SDE43. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif
- ⇒ d'inscrire à cet effet les crédits nécessaires au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au SDE43 au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

.....

Délibération n° 2022 – 37 –

Objet : Désignation d'un délégué au CA du collège de la Lionchère

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération 2021-39 en date du 17 mai 2021, ont été désignés comme délégués au conseil d'administration du collège de la Lionchère :

1 représentant titulaire

Monsieur David **SALQUE PRADIER** Maire

1 représentant suppléant

Monsieur Franck **MOUNIER** Conseiller Municipal

Monsieur le Maire propose de remplacer Monsieur Franck MOUNIER représentant suppléant par Madame Bénédicte **ANDRE**.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

► désigne Madame Bénédicte **ANDRE** déléguée suppléant au Conseil d'administration du Collège de la Lionchère.

.....

Délibération n° 2022 – 38 –

Objet : mise à jour du tableau des emplois communaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des emplois communaux qui avait été adopté en dernier lieu le 28 septembre 2021 et ce, en vue de prendre en considération :

- › suppression de postes non pourvus suite à des avancements de grade sur les années précédentes
- › création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet de 15h et suppression du poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet de 19h à compter du 1^{er} mai 2022.

Monsieur le Maire soumet par conséquent aux membres présents, une actualisation du Tableau des emplois communaux suivant document joint en annexe et rappelle les dispositions

- des Lois n° 83-634, 84-53 modifiées respectivement du 13 juillet 1983 et du 26 janvier 1984 et notamment l'article 3-1,

- et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux modalités de recrutement d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

⇒ **Adopte** le tableau des emplois communaux, tel qu'il est présenté sur le document joint en annexe de la présente délibération,

⇒ **Rappelle** que les autres dispositions adoptées lors de cette séance du 06 avril 2021 demeurent inchangées et notamment celles relatives aux modalités de recrutement d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale, permettant de recruter un agent contractuel, en remplacement temporaire d'un agent titulaire indisponible ou agent contractuel, sur un emploi permanent (temps partiel, congés annuels, maladie, maternité ...) dans la limite de la durée d'absence de l'agent fonctionnaire ou agent contractuel.

ETAT du PERSONNEL au 1er avril 2022				
Titulaires				
Emplois Administratifs	nombre heures semaine	autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus	Non Pourvus
Attaché territorial	35 Heures	1	1	0
Rédacteur Territorial principal 1ère classe	35 Heures	supprimé		
Rédacteur Territorial principal 2° classe	35 Heures	supprimé		
Rédacteur Territorial	35 Heures	1	0	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	35 Heures	2	2	0
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	35 Heures	1	0	1
Adjoint Administratif territorial	35 Heures	2	2	0
Maison de Santé				
Adjoint Administratif territorial	35 Heures	1	1	0
Voirie et équipements sportifs				
Ingénieur	35 Heures	1	1	0
Technicien principal de 1ère classe	35 Heures	0	supprimé	
Agent de maîtrise principal	35 Heures	2	2	0
Agent de maîtrise	35 Heures	0	supprimé 2	
Adjoint technique principal 1ère classe	35 Heures	1	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	35 Heures	4	2	2
Adjoint technique territorial	35 Heures	10	8	2
Ecoles				
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	35 Heures	1	1	0
A.T.S.E.M	28 Heures	1	0	1
Adjoint technique principal 1ère classe	35 Heures	0	supprimé	
Adjoint technique principal 2ème classe	35 Heures	0	supprimé	
Adjoint technique principal 2ème classe	28 Heures	1	1	0
Adjoint technique	20 Heures	1	0	1
Adjoint technique	25 Heures	1	1	0
Adjoint technique	15 Heures	0	supprimé	
Culture - Cinéma				
Adjoint du patrimoine	19 Heures	suppression du poste		
Adjoint du patrimoine	15 Heures	1	1	0
Mairie / Maison des Associations				
Adjoint technique principal de 1er classe	30 Heures	1	1	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	30 Heures	1	0	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	25 Heures	1	1	0
Adjoint technique	25 Heures	1	0	1
TOTAL des TITULAIRES		36	26	10

ETAT du PERSONNEL				
Non Titulaires				
Emplois	nombre heures semaine	autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus	Non Pourvus
Emploi contractuel				
service administratif				
Secrétaire Général	35 Heures	1	0	1
service accueil (contrat alternance)	35 heures	1	0	1
emploi aidé (contrat d'avenir)	35 heures	1	0	1
service maison France service				
service accueil CDD	28 Heures	1	1	0
service accueil CDD	28 Heures	1	1	0
Conseiller numerique CDD	35 heures	1	1	0
service des écoles				
emploi aidé (contrat d'avenir)	35 heures	1	0	1
service techniques				
emploi aidé (contrat d'avenir)	35 heures	1	0	1
Adjoint technique	35 heures	2	0	2
service médical				
médecin hors classe	35 heures	1	0	1
médecin de 1ère classe	35 heures	1	0	1
secrétaire médicale (CDD)	35 heures	1	0	1
Emplois saisonniers Piscine				
SERVICES				
Maître Nageur Sauveteur (BEESAN ou BPJEPS)		↓		
		1	0	1
2ème Poste à la piscine - juin -juillet -août		3	0	3
Caissière à la piscine de juin à septembre		1	0	1
Auxiliaires piscine - juillet -		2	0	2
Auxiliaires piscine - août -		2	0	2
Emplois saisonniers voirie				
Adjoint technique	35 heures	2	2	0
Adjoint technique	17,5 heures	4	0	4
TOTAL CUMULE				
NON TITULAIRES + Contrats aidés				
		28	5	23
TOTAL GENERAL				
		64	31	33

.....